Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 087-200024743-20230928-D22_2023-DE

Délibération N°22_2023
Votée le 28 septembre 2023
Objet : DIG Contrat Territorial des Milieux Aquatiques « Sources en actions » - Demande de subvention

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 28 septembre à 18h30, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne,** dûment convoquée le 13 septembre 2023, s'est réunie en session ordinaire à la salle du conseil à la mairie de Saint-Priest-sous-Aixe et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

Présents : Mrs. Eric LAVOREL, Jean-Luc LACHAUD, Benoît SAVY, Olivier CHATENET, Patrick CHAMBORD (x2), Christian DESROCHE, Loïc GAYOT, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Gérard BOUCHETEIL, *Patrice COTTAZ*, Aurélien BRUNET, Claude CASSAT (x2), Francis PONTEGNIE (x2), Philippe JANICOT, Mme Muriel SELLIN
Pouvoirs : M. Patrick ROBERT à Olivier CHATENET, M. Jean DUCHAMBON à Philippe BARRY
Excusés : Mrs SAUTOUR, SIMONNEAU, LIEBSCHUTZ, THEILLET, GARESTIER, Mmes LAPLACE, RABETEAU, LAPLACE
Secrétaire de séance : M. Loïc GAYOT

Vu la Directive n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
Vu la Loi n°2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006,
Vu la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1),
Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2),
Vu la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L. 211-7,
Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Loire Bretagne,
Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de la Vienne,

Vu la délibération n°18/2023 en date du 11 avril 2023 validant la programmation du CTVA « Sources en actions n°3 »,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

DECIDE

Article unique : Demande de subventions

- d'approuver le plan de financement global prévisionnel proposé pour cette opération estimée à 6.000 € TTC financée à 50 % par l'agence de l'eau Loire Bretagne,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer une consultation des partenaires financiers sur cette base et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancée de ce projet.

Pour Extrait Conforme
Fait à Aixe sur Vienne, le 28/09/2023

Le Président,

Secrétaire de séance : **Loïc GAYOT**

Philippe BARRY

Nombre de délégués : 35 Présents : 18 Votants : 20 Pour : 20 Contre : Abstention :	Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : Publication ou Notification le :